

D2023-143

VILLE DU PECQ

D E C I S I O N

1.1 MARCHES PUBLICS

Objet : Contrat de fourniture d'une solution de Cybersécurité en mode SAAS

Laurence BERNARD, Maire de la ville du Pecq,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-22,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles L2122-1 et R2122-8,

Vu la délibération n° 22-2-6 du conseil municipal du 6 avril 2022 autorisant Mme le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, des marchés et des accords-cadres passés selon une procédure adaptée concernant les fournitures et/ou les services ainsi que des marchés et des accords-cadres passés selon une procédure adaptée jusqu'à 500 000 € HT inclus concernant les travaux, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

DECIDE

De signer avec la société SOC PARTNER, sis(e) 52 rue de Montesquieu 92600 Asnières-sur-Seine, un contrat pour : la fourniture d'une solution de Cybersécurité en mode SAAS pour un montant annuel de 9 800 € HT soit 11 760 € TTC.

Le contrat prévoit la fourniture d'une solution antivirus de type EDR, d'un outil d'analyse de l'ensemble du réseau de la Mairie et d'une prestation de Cyber expertises (Copil et tableaux de bord de sécurité hebdomadaire).

De préciser que le contrat prend effet au 01/01/2024 pour une durée de 1 an et pourra être reconduit tacitement sans toutefois pouvoir excéder 4 ans.

D'indiquer que les membres du conseil municipal seront informés de cette décision lors de la prochaine réunion du conseil municipal

Le Pecq, le 21/10/2023



Le Maire



Accusé de réception en préfecture
078-217804814-20231121-D2023-143-CC
Date de télétransmission : 28/11/2023
Date de réception préfecture : 28/11/2023